



Synthèse de la réunion publique

5 décembre 2013 – Saint-Denis

« Un grand stade et son territoire, les conditions du succès ? »

« Complémentarité et concurrence des stades en Île-de-France ? »

Déroulement de la réunion

La Commission particulière a en introduction brièvement présenté les modalités du débat, qui n'ont pas suscité de controverses particulières, avant que les maîtres d'ouvrage ne prennent la parole pour présenter leur projet (pour une information détaillée, se référer [au dossier du débat](#)).

Un premier temps a été consacré aux échanges sur la globalité du projet. Dans un second temps, les discussions ont plus précisément abordé les thèmes de la soirée, en la présence de deux intervenants invités à témoigner :

- Sur l'implantation du Stade de France à la Plaine Saint-Denis, analysée avec 15 ans de recul;
- Sur la cohérence des projets d'équipements sportifs en Île-de-France

Résumé de la réunion

80 personnes ont échangé leurs questions et arguments (20 interventions du public) sur le projet.

Le business-plan du stade et ses impacts sur le rugby ont fait l'objet des premières discussions. Les liens entre aménagement, transport et construction d'un grand stade ont également été questionnés: à la lumière du témoignage de Patrick Braouezec, Président de la communauté d'agglomération Plaine Commune, sur l'arrivée du stade de France à Saint-Denis, les échanges ont porté sur les conditions nécessaires pour qu'un tel équipement bénéficie à son territoire et, avant tout, à la population qui y vit.

Enfin, à la suite de [l'intervention de Martin Citarella](#) du CDOS 93¹ la multiplication de projets de grands équipements sportifs en Île-de-France a été interpellée. L'hypothèse d'une concurrence entre ces équipements est redoutée par certains participants, tandis que d'autres, ainsi que les maîtres d'ouvrage, se disent confiants sur la capacité de ces équipements à réguler leurs relations. Dans ce domaine, plusieurs intervenants ont rappelé la nécessaire cohérence des projets à l'échelle de la métropole du Grand Paris, et demandent par conséquent à l'État et à la Région Île-de-France de préciser a minima les calendriers et les critères de leur prise de position dans le débat.

¹ Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis

Business plan et financement : des demandes de précisions

Pour la fédération, le projet est non seulement compatible avec ses missions, mais nécessaire à leur exercice : les stades connaissent de plus en plus de conflits d'occupation de pelouses entre différents sports (football et rugby notamment), d'où la nécessité d'une autonomie. Un participant regrette cependant cette tendance à la « décohobitation » des sports.

Questionnements sur la capacité de la FFR à financer le projet sans obérer le développement du rugby.

Pour certains participants, l'ampleur de l'investissement implique pour la fédération le risque d'y consacrer tous ses moyens, au détriment de ses missions de développement du rugby (financement des déplacements, soutien aux écoles de rugby, etc.). Dans un contexte où le sport amateur (mais aussi certains clubs professionnels) connaît de fortes difficultés, certains craignent que la fin du soutien par la fédération, si celle-ci se voit accaparée par le financement du stade, ne porte un coup fatal aux clubs les plus fragiles.

Du point de vue de la FFR, les coûts générés par l'accord qu'elle a aujourd'hui avec le Stade de France, et la perte de recettes que cet accord entraîne de fait, constituent un manque à gagner économique. Ce manque à gagner représente un obstacle à son indépendance et donc à l'accomplissement de ses missions.

Le business plan est calculé par ailleurs de telle façon que les flux consacrés à toutes les catégories et tous les niveaux de pratiques du rugby ne soient pas mis en cause

Sur les 600 M€ pour la construction du stade, la FFR financerait 200 M€ sur ses fonds propres (y compris le programme de debentures, voir plus haut) et 400 M€ par l'emprunt. Les débentures ne seraient pas un produit financier classique : le prêteur n'y gagnerait pas d'argent (taux d'intérêt nul). L'intérêt pour le prêteur serait de disposer d'une place réservée sur plusieurs années : ce système ressemble à celui des socios d'Europe du Sud, à la différence notable que le système ne donnerait pas le statut d'actionnaire. Un participant s'interroge sur la proportion de places réservées aux prêteurs, et demande si ce programme de debentures s'adresse davantage aux particuliers ou aux entreprises.

La FFR envisage de tester une première génération de debentures, qui lui permettra de « calibrer » ce produit.

Pour elle, l'hypothèse d'une défaillance financière est très improbable. Le succès du Centre national du rugby à Marcoussis montre que la fédération est en mesure de financer des investissements de grande ampleur sans remettre en cause sa mission de développement du rugby.

Surtout, à la différence d'un club de football, ses ressources ne sont pas soumises à l'aléa sportif : même en cas de mauvais résultats, le XV de France ne risque pas la relégation et produit donc des ressources stables.

Le Tournoi des VI Nations, « locomotive » financière pour la fédération, se joue ainsi chaque année (d'après la fédération un France-Angleterre génère plus de retombées économiques qu'un France-Nouvelle-Zélande).

En réponse à la demande d'un participant, le maître d'ouvrage précise que les événements « complémentaires » aux matches de rugby compteraient pour environ 30 % des recettes du grand stade.

Ce calcul reste toutefois à préciser l'importance de ces événements dans le montage général du projet étant différente : proposer des spectacles complémentaires aux rencontres sportives permet d'offrir un « bouquet » diversifié et donc plus attractif.

Sans ce complément, les entreprises seraient moins disposées à acheter une place sur une durée de deux à trois ans sur un programme exclusivement rugbystique.

Cette stratégie pose d'autres questions liées à l'éventuelle concurrence entre équipements notamment sur la question des hospitalités.

Questions sur l'implication financière des collectivités

Des participants s'enquière des conditions de la maîtrise foncière des terrains qui seraient utilisés pour la construction du stade. En réponse, les collectivités indiquent avoir déjà acquis ces terres, et s'engager à revendre les 15 ha nécessaires au projet à la FFR, à prix coûtant.

Les maîtres d'ouvrage insistent sur le caractère exclusivement privé du financement de la construction du stade.

Des participants souhaitent néanmoins savoir dans quelle mesure le budget des collectivités (le Conseil général de l'Essonne garantissant les emprunts de la FFR) serait pénalisé par un éventuel défaut de paiement de la fédération.

Pour les maîtres d'ouvrage, ce risque n'est que théorique, compte tenu de la stabilité des ressources fédérales.

Par ailleurs, ils soulignent que la situation financière du Conseil Général, qui n'est pas marquée par un fort endettement, autorise une garantie à ce niveau dans la limite de la législation et des règlements régissant les collectivités locales. .

Impact sur le développement du rugby

Un participant regrette que la concentration des rencontres dans le grand stade mette un terme à l'organisation de matches du XV de France en province. La FFR nuance ce propos en rappelant que relativement peu « d'affiches » du XV de France ont déjà été jouées en province : l'arrivée du grand stade ne modifierait guère la situation.

Des matches resteront possibles notamment dans des régions où il s'agit d'élargir la pratique du rugby.

Par ailleurs, l'organisation de la coupe du monde des moins de 20 ans cette année ou de la coupe du monde féminine l'an prochain montrent la possibilité d'organiser des événements attractifs en région.

Débat sur la « décohabitation » des sports

Pour la FFR, un grand stade est indispensable afin de se doter d'une autonomie suffisante pour organiser les matches internationaux. Dans la situation actuelle, les possibilités sont contraintes par le calendrier du football, dont la fédération regrette qu'il soit jugé prioritaire dans l'exploitation des stades.

Pour le maître d'ouvrage, la situation actuelle ne présente pas l'aspect d'un conflit de stades, mais d'un conflit de sports et de pelouse : les exigences croissantes des différentes disciplines (agenda, état des pelouses) tendent à restreindre les possibilités de cohabitation (à l'image du Parc des Princes, de l'Emirates Stadium de Londres ou d'Old Trafford à Manchester).

Dans la mesure où il est indispensable à la fédération de connaître à l'avance les disponibilités du stade, disposer de son propre outil devient nécessaire. La FFR ajoute que la coexistence de deux stades affectés chacun à un sport se pratique à Londres (Twickenham, Wembley) ou à Dublin (Aviva Stadium, Croke Park).

Remarques sur le montant des investissements et le prix des places, au regard de la précarité de certaines populations

Certaines personnes présentes déplorent la lourdeur de l'investissement au regard des grandes difficultés sociales que connaît une partie de la population francilienne.

De même, une participante s'indigne du fait que certains spectateurs soient prêts à acheter 600 euros une place au stade alors que des ménages précaires ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins de base.

Sans parler de précarité, un autre s'inquiète du prix global des places, craignant que seuls les spectateurs à fort pouvoir d'achat puissent assister aux rencontres.

Les collectivités maîtres d'ouvrage rappellent que le projet de grand stade se veut un accélérateur de développement : créer de l'activité économique et augmenter les recettes fiscales par des investissements ambitieux représente un moyen de développer l'emploi, donc de lutter contre la précarité. C'est aussi ce que montre l'expérience de Saint Denis.

La FFR souligne que, dans la situation actuelle, les bénéfices tirés des « hospitalités » au Stade de France profitent à un consortium privé : le projet de grand stade permettrait à la fédération de réintégrer ces bénéfices en les affectant à ses missions d'intérêt général. Vendre des prestations haut de gamme est également un moyen de proposer d'autres places à un prix modéré (5 €).

Un stade et son territoire : pour réussir, le stade doit s'intégrer à un projet partagé

Le maître d'ouvrage se déclare conforté dans son projet par la présentation de l'expérience du Stade de France. Les conditions de réussite d'un tel équipement tiennent, de l'avis de plusieurs participants, à sa capacité à s'insérer dans un projet de territoire. Un tel projet devrait associer les acteurs locaux et porter de fortes exigences en matière de transports, d'aménagement, de contribution à la vie locale, d'emploi et d'insertion, etc.

Patrick Braouezec, président de la communauté d'agglomération Plaine Commune, était invité à témoigner de l'implantation du Stade de France dans le quartier de la Plaine-Saint-Denis.

L'État a interpellé en 1993 les communes (aujourd'hui réunies en agglomération) au sujet du projet de stade conçu pour la coupe du monde de football de 1998.

Déjà les collectivités développaient un projet urbain visant à réhabiliter le secteur de la Plaine, sinistré par une forte crise économique : ce projet en appelait à une reconversion de ce quartier déserté par l'industrie, dans le cadre d'un projet visant à associer l'ensemble des fonctions urbaines (habitat, équipements, économie).

Les collectivités ont accepté l'arrivée de l'équipement en posant comme conditions l'intensification de la desserte en transports collectifs (RER B et D, prolongement du métro 13), la construction d'espaces publics de qualité, la couverture de l'autoroute, et l'assignation au projet d'objectifs en matière d'insertion, de formation et d'emploi local.

Le président de Plaine Commune insiste sur l'aspect partenarial du projet, incarné dans un comité de suivi associant les acteurs concernés.

Le projet a également revêtu une grande force symbolique, pour une banlieue historiquement reléguée, et désormais reconnue comme capable d'accueillir un équipement à vocation internationale.

Passée la coupe du monde, ces acteurs ont continué à voir dans le stade un vecteur de développement économique.

La disponibilité d'importantes surfaces foncières, la proximité de Paris, La Défense et Roissy-Charles-de-Gaulle et la réalisation des infrastructures de transports ont permis au territoire intercommunal d'accueillir 28 000 emplois supplémentaires entre 2010 et 2013.

Ainsi, de l'avis de l'intervenant, l'arrivée du stade n'a pas forcément créé de développement à elle seule, mais a indéniablement accéléré un processus qui se serait de toute façon déroulé. Elle a aussi contribué puissamment à la dynamique intercommunale sur tout le territoire.

Les investissements dans les transports collectifs et les aménagements urbains ont ainsi pu être réalisés entre 1993 et 1998, soit un délai très restreint.

L'association des acteurs et l'exigence sur les conditions d'implantation du stade (infrastructures, emploi) sont des critères de réussite qui devraient également s'appliquer au projet de la FFR.

Pour les collectivités maîtres d'ouvrage, l'exemple du Stade de France conforte leur stratégie.

La Plaine Saint-Denis a suscité une attractivité désormais irréversible, et qui doit d'ailleurs rassurer les acteurs de Seine-Saint-Denis : les entreprises de la Plaine ne délocaliseront pas leurs sièges sociaux sur le territoire du grand stade de rugby !

Stéphane Raffalli, maire de Ris-Orangis et vice-président de la communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonne, représentant des collectivités maître d'ouvrage, retient la nécessité d'une mobilisation des acteurs, d'une réflexion préalable sur la manière dont le stade peut devenir un élément de vie pour le territoire, et enfin de l'importance du rôle de l'Etat.

Un représentant d'association de riverains du Stade de France insiste sur la nécessité d'associer étroitement les riverains du grand stade de rugby à l'élaboration du projet.

Bien que celui-ci ne se situe pas à proximité immédiate d'habitations, les conséquences pour le voisinage (circulation, afflux de population) devront néanmoins être prises en compte.

D'autres participants, représentants d'associations environnementales notamment, nuancent la comparaison en signalant deux différences majeures entre les deux projets.

D'une part, les activités associées au grand stade de rugby seraient pour une grande partie d'ordre commercial, dans une zone qui en est déjà largement pourvue.

Sur ce point, comme lors de la réunion précédente, les maîtres d'ouvrage déclarent que, du fait de leur surface et de leur nature, ces activités ne concurrenceraient pas les zones commerciales voisines. Elles soulignent également leur volonté de diversifier ces activités.

D'autre part, ces participants insistent sur le fait que l'État se trouvait à l'initiative du projet de Stade de France.

Or, selon eux, l'État est pour l'instant absent du projet de grand stade de rugby (voir paragraphe suivant). Son intervention serait pourtant nécessaire afin de desservir le grand stade par des transports performants : un objectif selon eux d'autant plus difficile qu'à l'heure actuelle, des sites tels que l'aéroport Charles-de-Gaulle ou le Parc des Expositions connaissent déjà des difficultés de desserte qui appellent des investissements urgents.

D'une façon plus générale, le représentant d'une association de protection de l'environnement critique le modèle ultra consumériste qui prévaut dans la plupart des grands projets franciliens et s'interroge sur le type de civilisation qu'ils préparent. Il déplore l'ampleur du projet, exagérée selon lui, regrettant que les projets sportifs bénéficient de moyens supérieurs à la défense de l'environnement.

Il ajoute que le projet conduirait selon lui à la saturation des transports, de la même manière que les transports desservant La Plaine-Saint-Denis sont largement saturés.

Complémentarité ou concurrence entre les stades franciliens : la nécessité d'une réflexion globale

De l'avis de nombreux participants, c'est à l'échelon régional ou métropolitain que doit s'exprimer un objectif de complémentarité des équipements sportifs, afin d'éviter une concurrence néfaste pour tous.

Certains craignent que la coexistence de deux stades de 80 000 places, en plus d'autres enceintes existantes ou en projet, ne nuise (si l'on ne la régule pas) à la viabilité de tous les équipements.

D'autres, dont le maître d'ouvrage, jugent improbable un tel phénomène de concurrence néfaste.

Le besoin d'une réflexion globale amène plusieurs participants à réclamer une prise de position de l'État et de la région au cours du débat.

Un « saupoudrage » méritant d'être encadré à l'échelon régional

Sans se prononcer sur l'opportunité de tel ou tel stade, Martin Citarella, chargé de mission au comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis, note le « saupoudrage » actuel des équipements sportifs en Île-de-France : Stade de France, projets de grand stade de rugby et d'Arena 92, mais aussi le Dôme de Sarcelles, le Colisée de Tremblay, le Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pour l'intervenant, cette logique de saupoudrage n'est pas mauvaise en soi, d'autant que la France a pris du retard en la matière, à condition cependant que chaque équipement apporte une plus-value au territoire.

Comme les participants précédents, il considère que la réussite d'un équipement sportif réside dans sa capacité à faire cohabiter durablement l'ensemble de la population avec les usages sportifs.

Le site et son environnement doivent être attractifs, y compris pour des usages non-payants.

Des équipements sportifs en accès libre doivent être proposés. A cet égard le site du grand stade situé à proximité d'un grand espace vert bénéficie d'après lui d'une bonne localisation.

L'intervenant insiste cependant sur la nécessité d'encadrer le foisonnement de ces équipements.

D'une part, chaque projet devrait s'ancrer dans la réalité sportive de son territoire (en lien avec les clubs majeurs). D'autre part, chaque équipement mériterait d'être débattu dans le cadre d'un projet à l'échelle régionale.

En ce sens, le présent débat limité au grand stade de rugby ne lui semble pas de nature à aboutir seul à des conclusions satisfaisantes. Il propose qu'un cadre de référence pour le financement des équipements sportifs soit décidé, toujours à l'échelon régional et en lien avec les acteurs sportifs et non sportifs. Les financements devraient ensuite se conformer à un tel cadre.

Ces conditions étant satisfaites, l'ensemble des équipements franciliens peut s'intégrer à une logique commune, en vue par exemple de l'organisation des Jeux Olympiques 2024. Une candidature se fonderait sur des installations équilibrées, offrant des quartiers sportifs reliés entre eux par des moyens de transports efficaces (le futur métro du Grand Paris dans ce cas).

La représentante du Comité régional olympique et sportif, présente dans la salle, déclare qu'une telle candidature est à l'étude mais nécessite de lever certaines incertitudes : il lui semble notamment indispensable que l'ensemble des acteurs franciliens se positionne clairement sur cette candidature (la décision du CNOSF – comité national olympique et sportif – étant prévue le 23 janvier prochain).

Grand stade de rugby et Stade de France : certains se disent confiants dans la coexistence des deux équipements, mais leur concurrence suscite aussi des craintes.

Plusieurs participants (élus, associations, citoyens) craignent que les grands stades (Stade de France et stade de rugby, mais aussi Arena 92) ne se livrent une concurrence mutuellement néfaste.

Pour eux, peu d'artistes sont en capacité de remplir un stade de 50 à 80 000 places ; il leur paraît donc impossible que chacun des stades trouve sa place dans la programmation des grandes tournées européennes.

Une participante souhaite connaître la position officielle du consortium gérant le Stade de France à propos de la viabilité de deux stades de 80 000 places en Île-de-France.

D'autres se disent confiants, et pensent que le Stade de France et le grand stade de rugby n'auraient pas à souffrir d'une hypothétique concurrence. Il revient au stade de France de s'adapter à la nouvelle donne, le plus en amont possible.

Pour la FFR, le Stade de France, et le contribuable, ne seraient pas gravement pénalisés par un départ du rugby : certes, le Ministère des sports est pénalisé par l'absence de club résident (200M€ déboursés depuis la création du stade, contre 100M€ de retombées) pour laquelle le rugby n'a pas de responsabilité particulière.

Il n'en demeure pas moins que, toujours selon la FFR, la dette du stade est aujourd'hui entièrement remboursée, l'équipement ayant par ailleurs rapporté 50 M€ de taxes aux collectivités territoriales et 72 M€ à l'État.

Enfin, le stade a rapporté d'après elle 60 M€ à son concessionnaire. De la sorte, il semble erroné à la FFR d'affirmer que le grand stade de rugby nuirait à la pérennité du Stade de France.

Par ailleurs, poursuit la FFR, il n'est pas pertinent d'évoquer une concurrence des équipements franciliens en matière de concerts, dans la mesure où leurs jauges sont différentes : une tournée mondiale dimensionnée pour 80 000 spectateurs ne peut pas se produire dans une enceinte de 50 000 places : aussi le grand stade de rugby ne pourrait-il pas concurrencer des équipements tels que l'Aréna92.

Une prise de position de l'État réclamée

Les participants ont convergé sur le besoin de coordination des acteurs de la région, devant éviter la concurrence des équipements voire celle des territoires franciliens. A ce sujet, l'absence de prise de position de la part de la région² et de l'État a été déplorée, au sens où ces acteurs sont

² Note de la CPDP : la Région a cependant pris contact avec la CPDP et prépare un cahier d'acteurs

considérés par la plupart des participants comme des institutions à même de piloter une telle réflexion. Leur rôle, et notamment celui de l'État, a également été évoqué compte tenu des importants financements que le projet nécessiterait en matière de transports en commun.

Un participant souhaite également connaître la priorité que l'État entend accorder à ce projet par rapport à d'autres opérations en Île-de-France. Pour lui, les arbitrages en matière d'aménagement et de transport doivent résulter d'une vision partagée avec l'ensemble des habitants d'Île-de-France.

La CPDP rappelle attendre de l'État et de la Région qu'ils interviennent au cours du débat, a minima en clarifiant la manière et le calendrier selon lesquels leurs interventions dans le projet pourraient se produire. L'absence de tels éclaircissements nuit en effet à la bonne information du public.

Quelques précisions

La CPDP retrace ici les propos tenus par les participants : aucune des questions ou opinions présentées ci-après ne saurait l'engager, elle est totalement neutre.

Ce document a pour objet de proposer une rapide synthèse des propos tenus en réunion : il n'est donc pas exhaustif. Il sera complété par le compte rendu intégral des échanges.

La CPDP invite les participants au débat et tous ceux qu'il intéresse à se reporter aux documents du maître d'ouvrage (notamment le dossier du débat), ainsi qu'aux études auxquelles il se réfère. C'est la base à partir de laquelle les échanges s'organisent

Si vous souhaitez recevoir une réponse écrite personnelle, nous vous invitons à poser votre question par écrit ou sur le site du débat (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/espaces-expression/questions-reponses.html>)

Pour retrouver les éléments de présentation du projet par les maîtres d'ouvrage, nous vous invitons ou demander à la CPDP le dossier du débat et sa synthèse, ou à télécharger ces documents (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/projet/dossier-presentation-projet.html>).

Vous pouvez également visionner les vidéos projetées au cours de la réunion issues de l'atelier introductif (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/debat/atelier-introductif.html>).

Commission particulière du débat public sur le projet "Grand Stade de Rugby"

52 boulevard de Sébastopol 75003 Paris

Tél. : 01 73 02 82 85

Courriel : grandstaderugby@debatpublic.fr

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>

<https://www.facebook.com/grandstaderugby.debatpublic>

https://twitter.com/gdstaderugby_dp